

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 25 MARS 2025**



Affiché le 2 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 21 mars 2025, se sont réunis, salle municipale André Vauvert, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, Mme Lenaïc HALLUIN, M. Alain BRILLAND, M. Denis PENVERN, M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, M. Franck LIENART et Mme Marlène PORTIER.

Absent(s) et excusé(s) : Mme Yasmina MAUGER, Mme Valérie FERRANDI, M. Janick ACHARD et Mme Camille FERRANDI.

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2025

**1°) Délibération n°2025-03-01 : Vote des taux d'imposition applicables en 2025 à la fiscalité communale**

**2°) Délibération n°2025-03-02 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2025**

**3°) Délibération n°2025-03-03 : Terrain de tennis communal - Tarifs d'inscription pour l'année 2025**

**4°) Délibération n°2025-03-04 : Salle André Vauvert - Montant des tarifs de location pour l'année 2025**

**5°) Délibération n°2025-03-05 : Vote du Budget Primitif pour l'année 2025**

**6°) Délibération n°2025-03-06 : Indemnités pour remboursement des frais de mission des agents**

**7°) Délibération n°2025-03-07 : Aménagement de la Place Bud Hannam – Proposition d'un devis pour études et maîtrise d'œuvre**

**8°) Délibération n°2025-03-08 : Informatisation de la bibliothèque – Validation de devis**

**9°) Délibération n°2025-03-09 : Acquisition d'une nouvelle tondeuse à mains pour les services techniques – Validation de devis**

**Questions et informations diverses :**

- Chasse aux Œufs de Pâques 2025

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

M. Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité (dix voix pour).

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2025 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (dix voix pour).

Demande d'ajouts à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour valider le devis pour acquisition d'une imprimante et d'un lecteur de codes-barres manuel pour la bibliothèque (inférieur à 1 000,00 € à ajouter à l'achat d'un ordinateur portable. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité (dix voix pour).

Monsieur le Maire précise ensuite que le devis relatif aux réparations sur les regards d'eaux pluviales est arrivé le 21 mars en fin de journée. Le Conseil municipal donne son autorisation pour inscrire cette question à l'ordre du jour (dix voix pour).

**1°) Délibération n°2025-03-01 : Vote des taux d'imposition applicables en 2025 à la fiscalité communale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition communaux votés pour l'année 2024 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,88 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 618 200  
*Bases réelles 2024 : 606 990 / + 1,84 %*
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 41 200  
*Bases réelles 2024 : 39 951 / + 3,01 %*
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21 600  
*Bases réelles 2024 : 24 525 / - 12,00 %*

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**VOTE les taux d'impositions des taxes directes communales pour l'année 2025 suivants :**

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,88 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,56 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %**

**2°) Délibération n°2025-03-02 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées aux associations les années passées et présente les demandes de subvention reçues au titre de l'exercice 2025.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**DÉCIDE d'attribuer aux associations pour l'année 2025 les subventions de fonctionnement et exceptionnelles suivantes :**

| <b>Subventions aux associations (Article 65748)</b>                       | <b>Attribuées pour 2025 au vote du budget</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Association Route Serge Saint Sculpteur subvention de fonctionnement      | 80,00 €                                       |
| Association Route Serge Saint Sculpteur Subvention exceptionnelle (livre) | 150,00 €                                      |

|                                                  |                   |
|--------------------------------------------------|-------------------|
| Association Westlake Brothers Souvenirs          | 250,00 €          |
| Fondation du Patrimoine                          | 200,00 €          |
| Comité JUNO Canada Normandie                     | 150,00 €          |
| Association Omni-Sports Collège Quintefeuille    | 150,00 €          |
| La Dame Blanche (Faune sauvage / Parc Animalier) | 150,00 €          |
| Moto-Club de Basly                               | 3 000,00          |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>4 130,00 €</b> |

**AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement des sommes attribuées.**

### **3°) Délibération n°2025-03-03 : Terrain de tennis communal - Tarifs d'inscription pour l'année 2025**

En préalable, il est constaté qu'une erreur matérielle sur la délibération n°2024-01-06 du 16 janvier 2024 n'avait pas été rapportée. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour transmettre la délibération pour les tarifs 2024 conformément aux tarifs débattus « Tarifs famille : premier enfant 12 € ».

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de modification(s) à apporter aux tarifs d'inscription au terrain de tennis pour 2025.

|                                                                   | <b>Rappel : Tarifs 2024</b> | <b>TARIFS POUR L'ANNÉE 2025</b> |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| <b>Individuels :</b>                                              |                             |                                 |
| Moins de 10 ans                                                   | 12 €                        | 12 €                            |
| De 10 à 18 ans                                                    | 17 €                        | 17 €                            |
| Plus de 18 ans                                                    | 22 €                        | 22 €                            |
| <b>Familles :</b>                                                 |                             |                                 |
| Premier adulte                                                    | 22 €                        | 22 €                            |
| Deuxième adulte et plus de 18 ans                                 | 17 €                        | 17 €                            |
| Premier enfant                                                    | 12 €                        | 12 €                            |
| Deuxième enfant                                                   | 7 €                         | 7 €                             |
| Troisième enfant et plus                                          | Gratuit                     | Gratuit                         |
| <b>Communes du RPI : Colomby-Anguerny et Anisy et Bénysur-Mer</b> |                             |                                 |
| Plus de 18 ans                                                    | 35 €                        | 35 €                            |
| Moins de 18 ans                                                   | 25 €                        | 25 €                            |
| <b>Tarifs spéciaux :</b>                                          |                             |                                 |
| Carte invités occasionnels                                        | 25 €                        | 25 €                            |
| Carte gîtes et chambres d'hôtes                                   | 100 €                       | 100 €                           |
| <b>Clé (nouveaux adhérents ou duplication)</b>                    | 11 €                        | 11 €                            |

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à nouveau la délibération relative aux tarifs d'inscription au terrain de tennis pour l'année 2024.**

**DÉCIDE des tarifs d'inscription au terrain de tennis municipal pour l'année 2025 selon le tableau ci-dessus.**

**4°) Délibération n°2025-03-04 : Salle André Vauvert - Montant des tarifs de location pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2024-01-07 du 16 janvier 2024 fixant les tarifs de location de la salle André Vauvert et demande au Conseil municipal s'il convient de faire évoluer la tarification pour 2025 (à partir du 1<sup>er</sup> avril).

Pour mémoire, les locations sont proposées :

- à la journée : tous les jours de la semaine de huit heures à vingt heures, sans possibilité de louer deux jours consécutivement (semaine ou week-end complet),
- aux tarifs suivants :

|                                                | Tarifs au 16 janvier 2024      |                                | Tarifs au 1 <sup>er</sup> avril 2025 |                             |
|------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
|                                                | Habitants de Basly :           | Particuliers hors Basly :      | Habitants de Basly :                 | Particuliers hors Basly :   |
| LOCATION JOURNEE (DE 8H A 20 H) :              | 100,00 €<br>Cent euros         | 200,00 €<br>Deux cents euros   | 100,00 €<br>Cent euros               | 200,00 €<br>Deux cent euros |
| CHARGES DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE :            | 15,00 €<br>Quinze euros        | 15,00 €<br>Quinze euros        | 20,00 €<br>Vingt euros               | 20,00 €<br>Vingt euros      |
| CHARGES DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE AU 14 MAI : | 45,00 €<br>Quarante-cinq euros | 45,00 €<br>Quarante-cinq euros | 50,00 €<br>Cinquante euros           | 50,00 €<br>Cinquante euros  |
| DEPOT DE GARANTIE :                            | 500,00 €<br>Cinq cent euros    | 500,00 €<br>Cinq cent euros    | 500,00 €<br>Cinq cent euros          | 500,00 €<br>Cinq cent euros |

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**DÉCIDE de modifier les tarifs de location de la Salle Communale André Vauvert selon le tableau ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.**

**5°) Délibération n°2025-03-05 : Vote du Budget Primitif pour l'année 2025**

Monsieur le Maire demande à M. Michel LEGRAND, Premier-Adjoint délégué aux Finances de présenter au Conseil Municipal le projet de Budget primitif pour l'année 2025 qui s'équilibre de façon suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 852 134,00 €

Recettes : 852 134,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 408 571,00 €

Recettes : 408 571,00 €

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

## **APPROUVE le budget primitif de l'année 2025.**

### **6°) Délibération n°2025-03-06 : Stages et formations des agents : Indemnités pour remboursement des frais de mission des agents**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son approbation pour rembourser les frais engagés par les agents lorsqu'ils sont en formation.

Pour que le Conseil municipal décide du régime de prise en charge des frais assumés par les agents de Basly, Monsieur le Maire :

- prend exemple sur les conditions de remboursement du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale, principal organisme de formation des agents des collectivités territoriales) au 1<sup>er</sup> avril 2023 :
  - Frais kilométriques : franchise de 20 km aller-retour / 0,15 € puis 0,20 € par kilomètre au-delà du vingtième kilomètre parcouru
  - Frais de restauration : 14,00 € par repas
- rappelle les dispositions applicables par les Communes :
  - Frais kilométriques :
    - Véhicule de 5 CV et moins : 0,32 € par Km (moins de 2 000 km)
    - Véhicule de 6 ou 7 CV : 0,41 € par Km (moins de 2 000 km)
    - Véhicule de 8 CV : 0,41 € par Km (moins de 2 000 km)
  - Frais de restauration : 20,00 € par repas maximum sur présentation de justificatif

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**DEMANDE à Monsieur le Maire d'appliquer le régime suivant de remboursement de frais de mission des agents :**

- **Frais kilométriques :**
  - **Véhicule de 5 CV et moins : 0,32 € par Km (moins de 2 000 km)**
  - **Véhicule de 6 ou 7 CV : 0,41 € par Km (moins de 2 000 km)**
  - **Véhicule de 8 CV : 0,41 € par Km (moins de 2 000 km)**
- **Frais de restauration : sur présentation de justificatif et 20,00 € par repas maximum**

### **7°) Délibération n°2025-03-07 : Aménagement de la Place Bud Hannam**

Monsieur le Maire présente le devis de la société EBAMO pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement « Voirie et réseaux divers » de la Place Bud Hannam.

Le coût total des études et du suivi des travaux serait de 8 220,00 € HT / 9 864,00 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à formuler ses remarques.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**DÉCIDE de lancer les études pour l'aménagement et la maîtrise d'œuvre de la Place Bud Hannam.**

**RETIENT l'offre de la société EBAMO pour un montant de 8 220,00 € H.T. / 9 864,00 € T.T.C. (neuf mille huit cent soixante-quatre euros toutes taxes comprises).**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents de l'offre et les factures correspondantes.**

### **8°) Délibération n°2025-03-08 : Informatisation de la bibliothèque – Validation de**

## **devis**

Monsieur le Maire propose à Monsieur BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux animations, aux associations et à la communication de présenter le projet d'informatisation de la bibliothèque.

Monsieur BRILLAND rappelle que l'équipe de bénévoles a donné son accord pour être associée au réseau que souhaite développer la Communauté de Communes et à assurer le travail de catalogage des ouvrages détenus à Basly dans un logiciel informatique qui sera fourni par Cœur de Nacre.

Pour ce faire, il est proposé de faire l'acquisition d'un ordinateur portable, d'une imprimante et d'un lecteur de code-barre manuel. Monsieur BRILLAND demande au Conseil municipal de retenir le devis de HYPER U Douvres-la-Déivrande d'un montant de 499,17 € H.T. / 599,00 € TTC (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises) pour l'ordinateur portable et le devis de BUREAU VALLÉE de 266,50 € H.T. / 319,80 € T.T.C. (trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises) pour l'achat d'une imprimante et d'un lecteur de codes-barres manuel.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**APPROUVE le devis de HYPER U Douvres-la-Déivrande d'un montant de 599,00 € TTC (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises) pour l'achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque.**

**APPROUVE le devis de BUREAU VALLÉE de 266,50 € H.T. / 319,80 € T.T.C. (trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises) pour l'achat d'une imprimante et d'un lecteur de codes-barres manuel.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces devis et à faire procéder au mandatement des factures correspondantes.**

### **9°) Délibération n°2025-03-09 : Acquisition d'une nouvelle tondeuse thermique pour les services techniques – Validation de devis**

Monsieur le Maire explique qu'une des deux tondeuses des services techniques, acquise il y a plus de 20 ans, n'est pas réparable et que son remplacement est indispensable. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis qui ont été demandés et le modèle qui a été retenu après avoir sollicité l'avis des agents techniques.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de retenir le devis de la société CHIVOT MOTOCULTURE d'un montant de 1 916,67 € H.T. / 2 300,00 € T.T.C. (deux mille trois cents euros toutes taxes comprises) pour une tondeuse HONDA HRH536K4 avec kit mulching offert.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**APPROUVE le devis de la société CHIVOT MOTOCULTURE d'un montant de 1 916,67 € H.T. / 2 300,00 € T.T.C. (deux mille trois cents euros toutes taxes comprises) pour l'acquisition de la tondeuse pour les services techniques.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à sa signature et à faire procéder au mandatement de la facture correspondante.**

### **10°) Délibération n°2025-03-10 : Validation de devis pour réparations de regards sur le réseau d'eaux pluviales**

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEGRAND, Maire-Adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme, à la voirie et aux travaux de présenter le devis pour des travaux de voirie.

Monsieur LEGRAND explique que trois regards sur le réseau d'eaux pluviales (Route de Douvres et Route de Thaon) s'affaissent et doivent être remis à niveau, l'entreprise MARTRAGNY TP propose un devis de 1 532,00 € H.T. / 1 838,40 € T.T.C. (mille huit cent trente-huit euros et quarante centimes toutes taxes comprises) pour la réalisation de ces travaux.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**APPROUVE le devis de l'entreprise MARTRAGNY TP pour les réparations de trois regards sur le réseau d'eaux pluviales d'un montant de 1 532,00 € H.T. / 1 838,40 € T.T.C. (mille huit cent trente-huit euros et quarante centimes toutes taxes comprises).**

**AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à faire procéder au mandatement de la facture correspondante.**

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

#### ▪ Manifestation / Animation Pâques :

Monsieur BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux animations, aux associations et à la communication propose au Conseil Municipal d'organiser la « Chasse aux œufs de Pâques » le lundi 21 avril à 10 heures 30 au terrain de sports (rendez-vous pour les organisateurs) et début de « la chasse » à 11 heures.

#### ▪ Nouvelle organisation des bâtiments de l'école maternelle :

Madame HALLUIN, Maire-Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires, informe le Conseil municipal de la visite de l'ancienne école maternelle organisée le vendredi 28 mars en présence des services départementaux de la protection maternelle et infantile et des services municipaux de la Mairie de Douvres-la-Délivrande. La question de mise en compatibilité des locaux pour l'accueil d'une structure de type « micro-crèche » va pouvoir être étudiée.

#### ▪ Conseil d'école :

Madame HALLUIN, Maire-Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires, relate les sujets abordés lors du Conseil des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Parmi les thèmes relevant de la compétence des Communes, l'appel aux dons de jeux d'échec et de matériel de tennis de table a été lancé la semaine dernière.

#### ▪ Nouvelle organisation des bâtiments de l'école maternelle :

Monsieur BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux animations, aux associations et à la communication revient sur le stockage de mobiliers et matériels scolaires par le syndicat scolaire dans l'ancienne école maternelle.

Le Conseil municipal s'oppose formellement à ce stockage dans les locaux de l'ancienne école maternelle de Basly.

#### ▪ Terrain de football :

Monsieur BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux animations, aux associations et à la communication évoque la rencontre avec les dirigeants de l'Association de Football de Basly. Les projets sont nombreux : agrandissement des vestiaires, rénovation de l'éclairage, renforcement des ouvertures après le cambriolage lors des vacances de Noël. La municipalité revient sur les désordres exposés par le voisinage et notamment la question des ballons envoyés dans les propriétés privées ; un devis pour des filets pare-ballons va être demandé.

#### ▪ Stationnement :

Monsieur Denis PENVERN pose la question du véhicule (camion professionnel) qui, reste stationné au même emplacement de façon indéfinie et semble poser problème pour la circulation (stationné sur la placette au début de la Rue du bac du Port le long de la Route de Douvres).

Monsieur le Maire répond à Monsieur PENVERN qu'il est informé de la situation de cet habitant et qu'il va tenter une conciliation pour que ce véhicule soit stationné sur une propriété privée.

▪ Conteneurisation :

Monsieur Franck LIENART pose la question de la conteneurisation : remplacement des sacs jaunes par des poubelles. Monsieur le Maire rappelle que seuls les conteneurs à déchets ultimes sont « pucés » et que la Communauté de Communes n'a pas annoncé d'évolution des modes de collecte des déchets ménagers.

***Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le mardi 22 avril 2025 à 20 heures 30, salle André Vauvert.***

***La séance est levée à 23 heures 15 minutes.***